



Cours interentreprises

Règles:

- Dans les cours interentreprises, la distance minimale de 1,5 mètre spécifiée par l'OFSP doit être maintenue entre les personnes présentes.
- Si la distance minimale ne peut pas être respectée, le port du masque est obligatoire.
- Les apprentis doivent se laver les mains régulièrement avec du savon ou les désinfecter.
- Ne pas se serrer la main. Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.

Ces règles comptent pendant le cours et pendant les pauses (pause de midi inclus).

Merci de suivre les règles! Nous vous souhaitons une bonne santé!

Association Suisse pour la Formation en Soins animaliers ASFSA